**DELIBERATION PORTANT CREATION ET/OU SUPPRESSION**

**D’UN EMPLOI**

Le …………. *(date)*, à …………. *(heure)*, en …………. *(lieu)* se sont réunis les membres du Conseil municipal *(ou autre assemblée)*, sous la présidence de …………., convoqués le …………. .

Etaient présents :

……………………………………………………………………………………….. .

Etaient absent*(s)* excusé*(s)* :

.………………………………………………………………………….................... .

Le secrétariat a été assuré par :

………………………………………………………………………………………… .

**Le Maire *(ou le Président)* informe l’assemblée :**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal *(ou autre assemblée)* de fixer l’effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu’il s’agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d’emploi, la décision est soumise à l’avis préalable du Comité Technique.

(*Le cas échéant*) Vu l’avis du Comité Technique (*en cas de suppression d’emploi*),

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal (*ou autre assemblée*) le ………….,

Considérant la nécessité de …………. (*créer ou supprimer*) l’emploi correspondant au grade de …………. (*préciser le grade*), en raison de …………. (*motifs*),

**Le Maire *(ou le Président)* propose à l’assemblée :**

**Article 1 :**

La création (*ou suppression*) de l’emploi correspondant au grade de …………. (*préciser le grade*), permanent à temps complet ou non complet (*dans ce cas préciser la durée hebdomadaire de service*), pour exercer les fonctions de …………. (*détailler les fonctions*).

(*Le cas échéant*) Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l’article 3-3 de la loi n° 84-53 précitée pour …………. (*préciser le(s) motif(s) invoqué(s)*).

L’agent devra alors justifier d’un diplôme de …………. ou d’une expérience professionnelle dans le secteur de …………..

Il recevra une rémunération mensuelle calculée par référence à l'indice brut …………., indice majoré …………. du grade de recrutement, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement ainsi que *(le cas échéant)* les primes et indemnités instituées par l’assemblée délibérante.

**Article 2 :**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du ………….,

Filière : ................................................................................................................,

Cadre d’emploi : ..................................................................................................,

Grade : ............................................................................................................... :

- ancien effectif ........................ (*nombre*)

- nouvel effectif ........................ (*nombre*)

**Le conseil municipal (ou conseil syndical, conseil communautaire, conseil d’administration), après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

D’adopter la création (*ou suppression*) de cet emploi ainsi que la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l’agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre …………., article(*s*) …………..

**ADOPTÉ :**

A l’unanimité des membres présents

**OU**

à .................. voix pour

à .................. voix contre

à .................. abstention(s)

Fait à …… le …….,

Le Maire (*ou le Président*),

Transmis au représentant de l’Etat le : ………….

Publié en date du ……